

RÉSOLUTION N° 501

PROCESSUS INSTITUTIONNEL POUR LA FORMULATION ET LA PRÉSENTATION DE PROPOSITIONS EN VUE DU RENFORCEMENT FINANCIER DE L'INSTITUT ET DE SA RESTRUCTURATION STRATÉGIQUE

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Dix-huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'à sa Trente-cinquième réunion ordinaire, tenue en juillet 2015, le Comité exécutif a créé un groupe d'amis du président du Comité exécutif (Groupe d'amis), afin d'analyser la question du renforcement financier de l'Institut pour la période biennale 2016-17 et de faire des propositions, et que le Groupe a pleinement rempli sa fonction durant la réunion ;

Que par la Résolution IICA/CE Res. 597 (XXXV-O/15) le Comité exécutif a demandé au directeur général de convoquer le Groupe d'amis "à se réunir avant la prochaine réunion du Conseil, afin d'analyser intégralement et dans une vision à long terme, les options de renforcement de la structure stratégique de l'IICA, y compris ses finances, et qu'un rapport soit présenté à la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif" ;

Que le mandat de la Commission consultative spéciale pour les questions de gestion (CCSQG) est "de conseiller et d'aider le directeur général dans les tâches de développement, d'évaluation et d'exécution des propositions d'initiatives stratégiques ainsi qu'à améliorer, moderniser et transformer la gestion administrative et l'administration financière de l'Institut" ;

Que le Groupe d'amis, réuni avant la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil, après avoir entendu le rapport du directeur général sur les progrès réalisés en matière de renforcement financier de l'Institut, a recommandé le transfert de son mandat à la CCSQG et la dissolution du Groupe ; et

Que le Conseil, en tant qu'organe suprême de l'IICA et en vertu des facultés fixées à l'article 8 de la Convention de l'Institut, est en mesure d'adopter la recommandation du Groupe,

DÉCIDE :

1. De mettre un terme à la tâche du Groupe d'amis créé par le Comité exécutif à sa Trente-cinquième réunion ordinaire, sans préjudice de la faculté du Comité

exécutif de créer de nouveaux groupes d'amis du président lors de futures réunions, et de remercier ses membres pour leur contribution et leur participation.

2. De confier le mandat de Groupe d'amis à la CCSQG, pour qu'elle fasse des recommandations concrètes au Comité exécutif à sa prochaine réunion ordinaire, en vue de la réorganisation et du renforcement de l'IICA –sa structure, les bases de financement et ses mandats– nécessaires afin de répondre aux demandes de coopération des pays membres de l'Institut.
3. De prier la CCSQG de favoriser la participation d'autres États membres, ne faisant pas partie de la Commission, au débat et à l'élaboration des recommandations pour le Comité exécutif sur cette question, en incluant, le cas échéant, entre autres, des suggestions de modification de la Convention de l'Institut de 1979.
4. De demander au Comité exécutif, en tenant compte des recommandations de la CCSQG, de présenter à la prochaine réunion du Conseil, les propositions en vue de la restructuration stratégique et du renforcement financier de l'Institut, en même temps que les projets de modifications réglementaires requises.
5. De prier le directeur général d'offrir son soutien technique et administratif à la CCSQG et au Comité exécutif afin de mener à bien cette mission.